

**HORS-SÉRIE**

**LE GUIDE  
COMPLICE  
DES**  
*Aidants*

RENCONTRES  
**7 PORTRAITS  
D'AIDANTS**

PSYCHO, PHILO,  
SOPHRO :  
**MIEUX VIVRE  
LA RELATION  
D'AIDE**

MODE D'EMPLOI  
**DÉLÉGUER,  
FINANCER,  
HABITER,  
COMPRENDRE**

# COUP DE CŒUR ASSOS'

## AMENER LE SOUTIEN DIRECTEMENT À DOMICILE



Manque d'informations, fatigue, crainte de l'avenir, difficultés financières, isolement... sont autant de raisons qui amènent les aidants à ne pas aller chercher l'aide dont ils auraient besoin. C'est ce qu'a constaté l'association Passerelle Assist'aidant, à l'issue d'une étude. Elle a donc mis en place à Paris et en Indre-et-Loire pour l'instant, un dispositif innovant : aller au-devant de l'aidant directement à son domicile et lui apporter un soutien global, à la fois physique et psychologique. Il s'adresse à tous les aidants familiaux qui accompagnent un proche aidé en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Comment, ça marche ? Un psychologue vient analyser la situation et établit avec l'aidant un plan d'accompagnement adapté aux besoins de l'aidant qui dure

une année et comprend au minimum six visites : sophrologue pour lutter contre le stress et la fatigue ; socio-esthéticienne pour amener un bien-être par des soins et des massages ; diététicienne pour travailler sur l'équilibre, souvent délaissé, des repas ; kinésithérapeute pour transmettre des bons gestes et des postures afin de protéger son squelette lors des transferts de la personne aidée ; gériatre pour expliquer la maladie dont souffrirait le proche et son évolution ; médiateur familial pour analyser la situation aidant/aidé et régler les éventuels conflits... L'accompagnement se termine par un dernier bilan réalisé par une psychologue pour vérifier que l'aidant a pu reprendre son souffle. Les bénéfices pour les aidants sont divers : soutien psychologique, meilleure alimentation, reprise de l'estime de soi, aide dans les démarches administratives. Une participation financière est demandée en fonction des revenus. À noter que pour avoir droit à ce dispositif, l'aidant doit interpellier un professionnel du secteur médicosocial (assistant social, médecin traitant, pharmacien...), car seul un professionnel peut solliciter l'association directement.

-----  
[www.assistaidant.org](http://www.assistaidant.org)